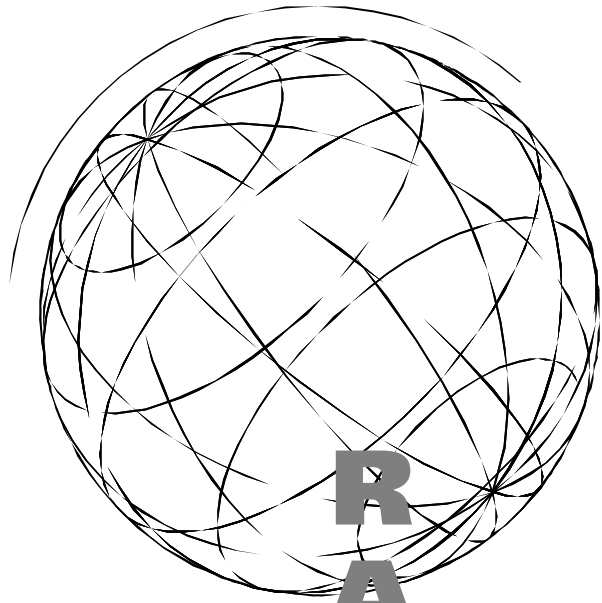




ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE



**R
A
P
P
O
R
T
A
N
N
U
E
L
2
0
0
1**

**EMBARGO:
NE PAS PUBLIER AVANT
1130 HEURES
GMT le 23 mai 2001**

Membres de l'OMC (31 décembre 1999)

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Allemagne	Grèce	Pakistan
Angola	Grenade	Panama
Antigua-et-Barbuda	Guatemala	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Argentine	Guinée	Paraguay
Australie	Guinée-Bissau	Pays-Bas
Autriche	Guyana	Pérou
Bahreïn	Haiti	Philippines
Bangladesh	Honduras	Pologne
Barbade	Hong Kong, Chine	Portugal
Belgique	Hongrie	Qatar
Belize	Iles Salomon	République centrafricaine
Bénin	Inde	République démocratique du Congo
Bolivie	Indonésie	République dominicaine
Botswana	Irlande	République kirghize
Brésil	Islande	République slovaque
Brunéi Darussalam	Israël	République tchèque
Bulgarie	Italie	Roumanie
Burkina Faso	Jamaïque	Royaume-Uni
Burundi	Japon	Rwanda
Cameroun	Kenya	Saint-Kitts-et-Nevis
Canada	Koweït	Sainte-Lucie
Chili	Lesotho	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chypre	Lettonie	Sénégal
Colombie	Liechtenstein	Sierra Leone
Communauté européenne	Luxembourg	Singapour
Congo	Macao, Chine	Slovénie
Corée, Rép. de	Madagascar	Sri Lanka
Costa Rica	Malaisie	Suède
Côte d'Ivoire	Malawi	Suisse
Cuba	Maldives	Suriname
Danemark	Mali	Swaziland
Djibouti	Malte	Tanzanie
Dominique	Maroc	Tchad
Egypte	Maurice	Thaïlande
El Salvador	Mauritanie	Togo
Emirats arabes unis	Mexique	Trinité-et-Tobago
Equateur	Mongolie	Tunisie
Espagne	Mozambique	Turquie
Estonie	Myanmar	Uruguay
Etats-Unis	Namibie	Venezuela
Fidji	Nicaragua	Zambie
Finlande	Niger	Zimbabwe
France	Nigéria	
Gabon	Norvège	
Gambie	Nouvelle-Zélande	

Ce rapport est également disponible en anglais et en espagnol.
(Prix: 50 francs suisses)

Pour l'achat, prière de contacter:
Publications de l'OMC
Organisation mondiale du commerce
154, rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21
Téléphone: (41 22) 739 5208 ou 5308
Télécopie: (41 22) 739 5458
Email: publications@wto.org

ISSN 1020-5004
ISBN 92-870-2214-7
Imprimé en France
V-2000-3000
© Organisation mondiale du commerce 2000

Table des matières

Chapitre premier - Tour d'horizon

Introduction	2
Négociations sur l'agriculture et les services	2
Activités courantes de l'OMC	2
Assistance aux pays les moins avancés	3
Questions découlant de la Conférence ministérielle de Seattle	3
Participation plus complète de tous les Membres	3
Mise en œuvre des obligations existantes	4
Lancement d'un nouveau cycle de négociations	4

Chapitre II - Évolution du commerce mondial

Principales caractéristiques	8
------------------------------------	---

Chapitre III - Aperçu de l'évolution de l'environnement commercial international

Introduction	24
Évolution du système commercial multilatéral	26
Évolution de la politique commerciale des Membres de l'OMC	32
Intégration des PMA dans le système commercial mondial	45

Chapitre IV - Activités de l'OMC

Partie I	50
Négociations en vue de l'accession à l'OMC	50
Travaux du Conseil général	50
Commerce des marchandises	55
Commerce des services	73
Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	78
Résolution des conflits commerciaux dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends de l'OMC	81
Mécanisme d'examen des politiques commerciales	115
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	116
Comité des accords commerciaux régionaux	117
Comité du commerce et du développement	117
Comité du commerce et de l'environnement	119
Accords plurilatéraux	120
Partie II	121
Coopération technique	121
Formation	122
Coopération avec d'autres organisations internationales et relations avec la société civile	122
Annexe I - Publications récentes	125
Annexe II - Organe d'examen des politiques commerciales - remarques finales du Président de l'organe d'examen des politiques commerciales	129

Chapitre V - Organisation, secrétariat et budget

L'organisation	150
Secrétariat	152
Secrétariat de l'OMC: divisions	155
Budget 2001 de l'OMC	161

Liste des tableaux, graphiques et encadrés

Graphique II.1	Croissance du volume des exportations mondiales de marchandises et du PIB mondial, 1990-2000	8
Graphique II.2	Évolution des prix des produits faisant l'objet d'échanges internationaux, 1990-2000	9
Tableau II.1	Exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux, 1990-2000	10
Graphique II.3	Croissance réelle du PIB par région, 1999-2000	11
Graphique II.4	Croissance du volume du commerce de marchandises par région en 2000	12
Tableau II.2	Croissance de la valeur du commerce mondial de marchandises par région, 1990-2000	13
Tableau II.3	Commerce mondial de marchandises: Principaux exportateurs et importateurs en 2000	15
Tableau II.4	Croissance de la valeur des échanges mondiaux de services commerciaux par région, 1990-2000	16
Tableau II.5	Échanges mondiaux de services commerciaux: Principaux exportateurs et importateurs en 2000	17
Graphique II.5	Part des combustibles dans le commerce mondial et prix réels du pétrole, 1970-2000	18
Tableau 1 de l'Appendice	Commerce mondial de marchandises (non compris les échanges intra-UE): Principaux exportateurs et importateurs en 2000	21

Chapitre III - Aperçu de l'évolution de l'environnement commercial international

Encadré III.1:	Les différentes étapes du processus d'accession à l'OMC	32
Graphique III.1	Moyenne simple des droits NPF et PIB par habitant dans certains pays, 1999	32
Tableau III.1	Moyenne simple des droits de douane appliqués au Canada, dans l'Union européenne, au Japon et aux États-Unis (2000)	33
Graphique III.2	Nombre d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs ouvertes entre 1995 et 1999	35
Graphique III.3	Estimations du soutien aux producteurs (ESP) pour le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, 1986-1999	36
Tableau III.2	Notifications de règlements techniques et de normes à l'OMC, 1995-1999	37
Tableau III.3	Secteurs visés par les listes, 2000	38
Tableau III.4	Parties aux accords commerciaux régionaux en vigueur modifiés à l'OMC au titre de l'article XXIV, juillet 2000	42

Chapitre IV - Activités de l'OMC

Tableau IV.1	Déroghations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC	53
Tableau IV.2	Notifications présentées par les Membres de l'OMC	65
Tableau IV.3	Exportateurs visés par des enquêtes en matière de droits compensateurs, 1 ^{er} juillet 1999-30 juin 2000	69
Tableau IV.4	État récapitulatif des décisions prises en matière de droits compensateurs, 1 ^{er} juillet 1999-30 juin 2000	69
Tableau IV.5	État récapitulatif des décisions prises en matière de lutte contre le dumping, 1 ^{er} juillet 1999-30 juin 2000	70
Tableau IV.6	Exportateurs pour lesquels deux enquêtes antidumping ou plus ont été ouvertes, 1 ^{er} juillet 1999-30 juin 2000	71
Tableau IV.7	Nouvelles demandes de consultations en 2000	114

Chapitre V - Organisation, secrétariat et budget

Tableau V.1	La répartition de postes dans les différentes divisions de l'OMC, 2001	152
Tableau V.2	Membres du personnel au bénéfice de contrats à titre régulier: répartition par nationalité	154
Tableau V.3	Budget du secrétariat de l'OMC, 2001	162
Tableau V.4	Budget de l'Organe d'appel et de son secrétariat, 2001	163
Tableau V.5	Contributions des Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, pour l'exercice 2001	163
Tableau V.6	Liste des principaux fonds d'affectation spéciale extrabudgétaires en activité pour financer des activités de coopération technique et de formation	166

Sigles et abréviations, signes et conventions

AELE	Association européenne de libre-échange
ALADI	Association latino-américaine d'intégration
ALEEC	Accord de libre-échange d'Europe centrale
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
CEI	Communauté d'États indépendants
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ECU	Unité monétaire européenne
FMI	Fonds monétaire international
IED	Investissement étranger direct
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
UE	Union européenne
c.a.f.	coût, assurance, fret
f.a.b.	franco à bord
n.d.	non disponible

Les signes suivants ont été utilisés dans la présente publication:

...	chiffre non disponible
0	zéro ou chiffre arrondi à zéro
\$	dollars des États-Unis

Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir une légère différence entre la somme des éléments constituants et le total indiqué.

Sauf indication contraire, i) toutes les valeurs sont exprimées en dollars des États-Unis; ii) les chiffres relatifs au commerce comprennent les échanges entre les membres des zones de libre-échange, des unions douanières, des associations régionales et autres groupements de pays; iii) les chiffres relatifs au commerce des marchandises sont fondés sur la comptabilité douanière, et iv) les exportations de marchandises sont sur une base f.a.b. et les importations de marchandises, sur une base c.a.f. Les données ayant trait à la dernière année citée sont provisoires.

Chapitre premier

TOUR D'HORIZON

Introduction

L'année 2000 et le début de l'année 2001 ont été pour l'OMC une période très chargée et productive. Pour l'essentiel, ses activités ont relevé d'un des quatre domaines ci-après: premièrement, le lancement de nouvelles négociations commerciales sur l'agriculture et les services; deuxièmement, les travaux courants de l'OMC, comprenant une large gamme d'activités telles que les accessions et le règlement des différends opposant les pays Membres; troisièmement, l'adoption de nouvelles mesures destinées à aider les pays les moins avancés Membres de l'OMC; et quatrièmement, la poursuite de l'examen des questions découlant de la Conférence ministérielle de Seattle en décembre 1999, y compris l'intensification des efforts visant à lancer un cycle global de négociations commerciales multilatérales.

Négociations sur l'agriculture et les services

De nouvelles négociations commerciales sur l'agriculture et les services, prescrites par les Accords du Cycle d'Uruguay signés par les Membres à Marrakech en 1994, ont été engagées au début de l'année 2000. Comme le montrent à la fois le bilan des travaux menés sur l'année et l'accord sur le programme de travail pour la deuxième année (établi en mars 2001), les négociations progressent selon les prévisions. Au total, 125 Membres de l'OMC ont présenté 44 propositions dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Ces propositions seront passées en revue lors de la deuxième étape, qui sera beaucoup plus problématique car la liste des questions à examiner est longue et reflète des intérêts très divers et complexes. De même, un grand nombre de propositions seront examinées dans le cadre des négociations sur le commerce des services. Les lignes directrices adoptées en la matière réaffirment les principes fondamentaux de l'AGCS: droit, pour les gouvernements, de réglementer la fourniture de services sur leur territoire et d'introduire de nouvelles réglementations à cet égard afin de répondre à des objectifs de politique nationale, et de préciser quels secteurs de services ils souhaitent ouvrir aux fournisseurs étrangers et à quelles conditions; et octroi d'une flexibilité additionnelle aux pays en développement et aux pays les moins avancés.

Il est légitime que les opinions divergent sur ce que devraient être les politiques des pays dans ces secteurs sensibles, mais il est aussi vrai qu'on a relevé divers commentaires infondés et une certaine désinformation cependant que le public prenait de plus en plus conscience de l'importance de ces négociations. Cela a incité le Secrétariat et certains gouvernements à prendre des initiatives pour mieux informer le public de ce qu'il en était réellement et pour souligner combien il était important de mener des débats publics sur la politique commerciale – élément essentiel de tout processus démocratique – sur la base d'une bonne compréhension des politiques envisagées par les négociateurs.

Activités courantes de l'OMC

Les nombreuses activités relevant du fonctionnement ordinaire de l'OMC – y compris les divers conseils, comités et examens des politiques commerciales – sont présentées en détail au chapitre IV. L'année dernière, les principaux domaines d'activité de l'OMC ont notamment été les trois suivants:

Les **accessions** à l'OMC, qui concernaient toutes des pays en développement ou en transition, se sont poursuivies à un rythme rapide. Cinq pays – Jordanie, Géorgie, Albanie, Oman et Croatie – ont accédé en 2000, portant ainsi le nombre total des Membres à 140. Les processus d'accession de la Lituanie et de la Moldova devraient s'achever au premier semestre de 2001, ceux de la Chine, du Taipei chinois et de Vanuatu sont sur le point d'aboutir, et celui de la Fédération de Russie progresse de manière encourageante. Vingt-cinq autres gouvernements sont aussi candidats à l'accession, parmi lesquels la République fédérale de Yougoslavie, qui a présenté sa demande formelle en janvier 2001. Il est évident qu'une participation pleine et entière au système commercial multilatéral reste un élément crucial des stratégies de développement des pays.

Le **règlement des différends**, une des fonctions fondamentales de l'OMC, a pris de plus en plus d'ampleur. Entre janvier 1995 et mars 2001, 228 recours ont été déposés, dont

environ un quart par des pays en développement. Plus récemment, presque la moitié des 46 recours déposés en 15 mois (janvier 2000-mars 2001) ont émané de pays en développement. Un système de règlement des différends actif peut être le signe d'une multiplication des frictions commerciales. Mais comme en témoigne l'utilisation accrue des procédures de règlement des différends par les pays en développement, il peut aussi signifier que les Membres de l'OMC recourent plus volontiers à ces procédures pour défendre leurs droits dans le cadre de l'OMC. L'existence de cette possibilité de résoudre les différends commerciaux en s'appuyant sur des règles est particulièrement importante pour les pays Membres de l'OMC de petite taille et de taille moyenne.

Le **commerce électronique** est un exemple des activités plus spécialisées de l'OMC. Un programme de travail global, comprenant un examen de toutes les questions liées au commerce soulevées par le commerce électronique, a été lancé en 1998. À sa réunion de juillet 2000, le Conseil général a rappelé l'importance des travaux de l'OMC dans ce domaine.

Assistance aux pays les moins avancés

Dans le programme de travail actuel, une place particulière a été accordée aux mesures destinées à défendre les intérêts des pays les moins avancés (PMA). En réponse à un appel du Directeur général, plusieurs Membres ont récemment annoncé des mesures visant à améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les produits en provenance des PMA. Le Directeur général poursuit également ses efforts en vue d'améliorer le Cadre intégré en faveur des PMA – initiative mise en place avec d'autres organisations internationales pour coordonner les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. À la suite d'un examen indépendant du Cadre intégré, les six organisations (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD) se sont réunies en juillet 2000 et ont adopté un ensemble de dispositions nouvelles visant à faire en sorte qu'il soit répondu aux besoins des pays dans les domaines de la politique commerciale, de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités dans la perspective plus générale du développement.

L'OMC s'est aussi attachée à améliorer la planification et le financement de ses activités de **coopération technique**. Ces activités visent à aider les pays à revenus moyens et bas – qu'ils soient Membres de l'OMC ou candidats à l'accession – à mieux comprendre les Accords de l'OMC et à mieux s'acquitter de leurs obligations et défendre leurs droits dans le cadre de l'OMC. Parallèlement, on insiste de plus en plus sur le renforcement de la capacité des pays de s'intégrer dans l'économie mondiale et de profiter des possibilités d'accès aux marchés qui leur sont offertes en tant que Membres de l'OMC.

À l'intérieur du Secrétariat, le Directeur général a pris des mesures pour réorienter la fourniture des activités de coopération technique. Il a notamment créé une fonction d'audit destinée à faire en sorte que les activités de coopération technique et de formation donnent aux pays bénéficiaires, Membres ou candidats à l'accession, le type de compétences et de connaissances dont ils ont besoin pour participer de manière efficace au système de l'OMC.

Questions découlant de la Conférence ministérielle de Seattle

Les pays Membres sont bien conscients que divers facteurs expliquent l'échec de la Conférence ministérielle de Seattle. Parmi les plus importants, on peut citer les inquiétudes de nombreux pays quant à la possibilité pour tous les Membres de l'OMC de participer aux délibérations et à la prise de décisions concernant les questions importantes, les difficultés manifestes auxquelles bon nombre de pays en développement et de pays les moins avancés continuent de se heurter au moment de mettre en œuvre les nouvelles obligations découlant du Cycle d'Uruguay, et d'importants désaccords concernant les éléments à intégrer dans un nouveau programme de négociation. Les discussions et négociations approfondies menées pendant l'année écoulée ont permis de faire des progrès sur ces trois points (et surtout sur les deux premiers), ce qui laisse d'autant plus espérer que la quatrième Session ministérielle – qui aura lieu à Doha, la capitale du Qatar, du 9 au 13 novembre 2001, sera un grand succès.

Participation plus complète de tous les Membres

Le programme de travail pour 2000 prévoyait que des discussions seraient menées pour déterminer comment assurer une participation plus complète de tous les Membres aux travaux de l'OMC et améliorer les procédures de consultation. Il est clairement ressorti de

ces discussions que la majorité des Membres ne voyaient pas la nécessité de réformer radicalement l'OMC, adhéraient fermement au principe de la prise de décisions par consensus, et estimaient que les consultations informelles restaient utiles à condition que certaines améliorations soient apportées en matière de participation et de transparence. À la fin de l'année, la plupart des Membres s'étaient dits satisfaits de la façon dont les processus de consultation étaient menés.

Dès l'ouverture des débats sur la transparence interne, le Directeur général a aussi chargé le Secrétariat de l'OMC d'étudier comment améliorer et accélérer, dans l'immédiat et en pratique, la communication de l'information aux Membres, y compris à ceux qui n'avaient pas de représentation permanente à Genève. Un certain nombre d'innovations ont été apportées en la matière, dont une meilleure utilisation des moyens de communication électroniques, l'organisation une fois par an d'un séminaire d'une semaine à l'intention des délégations sans représentation (la "semaine de Genève") et l'installation d'un nombre croissant de centres de référence de l'OMC dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

Il convient aussi de noter que des progrès ont aussi été accomplis en ce qui concerne **la transparence externe et la sensibilisation du public**. Bien qu'il n'y ait pas de consensus entre les Membres de l'OMC en faveur d'une participation directe des ONG aux travaux de l'OMC, les lignes directrices actuelles régissant les relations avec les ONG ont été élaborées de manière à ce que le Secrétariat dispose d'une marge de manœuvre appropriée lorsqu'il traite avec ces organisations. Conformément à ces lignes directrices, de plus en plus de symposiums ont été organisés. D'autres initiatives visant à renforcer le dialogue entre l'OMC et le public comprennent la mise en place d'un nouveau site Web plus convivial qui accueille désormais en moyenne quelque 250000 visiteurs chaque mois (349000 en mars 2001). Le Président du Conseil général a aussi organisé des consultations informelles sur la transparence externe en novembre, dont il est ressorti que les Membres étaient généralement d'accord pour que l'OMC continue d'améliorer ses activités de sensibilisation, y compris l'organisation et l'accueil de symposiums.

Mise en œuvre des obligations existantes

Le programme de travail pour 2000 comprenait un autre élément fondamental, toujours d'actualité en 2001, à savoir les travaux menés par le Conseil général sur les questions relatives à la mise en œuvre conformément à sa décision de mai 2000 d'établir un "mécanisme d'examen de la mise en œuvre". Ce processus englobe un large éventail de questions soulevées par les Membres dans le cadre de la mise en œuvre des accords et décisions existants, et devrait être achevé d'ici à la Conférence ministérielle qui aura lieu en novembre 2001. En outre, le Conseil général a adopté en décembre 2000 une décision formelle dans le cadre de laquelle des mesures ont été prises au sujet d'un certain nombre de questions liées à la mise en œuvre. Cette décision a été jugée modeste mais importante car elle témoignait clairement de la volonté collective des Membres de prendre des décisions concernant les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, et aussi de poursuivre leurs travaux en vue de trouver des solutions en la matière. De nombreux Membres ont averti qu'un nouveau cycle ne pourrait pas être lancé, ni surtout achevé, si des progrès n'étaient faits sur ces questions.

Lancement d'un nouveau cycle de négociations

Il n'est pas certain, loin de là, que la volonté politique nécessaire au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales se manifesterait cette année, mais plusieurs faits récents permettent d'espérer. Il s'agit notamment des progrès accomplis sur les questions relatives à la **participation des pays en développement au système de l'OMC et à la mise en œuvre des engagements issus du Cycle d'Uruguay**. Il s'agit aussi des progrès accomplis à ce jour dans les négociations sur **l'agriculture et les services** car, selon de nombreux participants, pour qu'il y ait une libéralisation significative dans ces deux domaines sensibles, il faudra qu'un programme de travail large (nombreux thèmes) soit établi afin d'accroître pour les pays les possibilités de concessions mutuelles importantes. Bon nombre de Membres estiment toujours qu'ils ne doivent pas contracter de nouveaux engagements s'ils n'ont pas pu mettre en œuvre les engagements existants.

L'intérêt de lancer un nouveau cycle sans attendre a encore été renforcé par le **ralentissement de l'activité économique mondiale**, y compris l'expansion plus faible du commerce mondial, comme indiqué au chapitre II. Il est vrai que 2000 a été une année

exceptionnelle du point de vue de la croissance mondiale du commerce et de la production, et ce pour toutes les régions du monde. Vers la fin de l'année, toutefois, un ralentissement net a été observé, qui s'est poursuivi au début de l'année 2001. Les perspectives restent incertaines et il est probable que le taux de croissance du commerce mondial en 2001 sera légèrement supérieur à la moitié de celui de l'année précédente.

Comme nous l'avons vu lors de récessions précédentes, telles que la crise financière asiatique, les règles et disciplines de l'OMC contribuent à limiter les pressions protectionnistes et à maintenir les marchés ouverts, ce qui atténue la gravité de la récession et favorise une reprise plus rapide. Cela est particulièrement vrai lorsqu'un cycle formel de négociations commerciales multilatérales est en cours. Les actions visant à restaurer la confiance – un accord entre 140 pays en faveur du lancement d'un nouveau grand cycle de négociations pour la libéralisation du commerce, par exemple – peuvent aussi être très utiles lorsque les conditions économiques se détériorent au niveau mondial et que les gouvernements cherchent des moyens de favoriser la reprise économique. En outre, à moyen terme, la libéralisation multilatérale résultant des négociations peut avoir un effet stimulant non inflationniste sur l'économie – effet qui toucherait un grand nombre de pays quel que soit leur niveau de développement.

L'intérêt grandissant que suscite le régionalisme et la perspective d'un nouveau cycle de négociations s'influencent mutuellement de deux façons. Un des facteurs qui ont incité les gouvernements à donner la priorité aux accords commerciaux régionaux ou bilatéraux dans la période qui a suivi Seattle a incontestablement été le sentiment qu'il était devenu trop difficile de rallier le consensus nécessaire au lancement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC.

Si l'impossibilité de lancer un nouveau cycle de négociations se traduisait par le maintien du statu quo ou par un chaos économique semblable à celui des années 30, il n'y aurait pas grand-chose à craindre car les pays ne laisseraient jamais un tel chaos s'installer à nouveau. Le problème avec la libéralisation régionale – du point de vue du système commercial multilatéral et dans la mesure où il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de lancer un nouveau cycle de négociations – est que, même si elle est moins intéressante que la libéralisation multilatérale, elle n'en constitue pas moins une solution de remplacement. En d'autres termes, lorsque le système commercial multilatéral fonctionne bien, il contribue à ce que l'intégration régionale reste tournée vers l'extérieur et elle peut alors venir compléter l'intégration mondiale. Mais lorsque le système multilatéral semble ne pas apporter à ses Membres ce qu'ils en attendent, ceux-ci se tournent vers d'autres formules.

Non seulement, dans les circonstances actuelles, les accords d'intégration régionale risquent davantage de devenir "introvertis" et de laisser de côté la libéralisation de secteurs difficiles (comme l'agriculture). Mais, comme les accords préférentiels commencent à englober des "questions de réglementation", il se peut aussi que des divergences apparaissent au niveau régional dans l'élaboration des règles, ce qui non seulement compliquerait et fausserait la situation pour les sociétés et les investisseurs, mais aussi rendrait encore plus difficile l'obtention d'un accord ultérieur sur des règles multilatérales. Ces risques et d'autres risques liés au régionalisme actuellement sont des facteurs importants que les Membres de l'OMC doivent garder présents à l'esprit pendant la préparation de la Conférence de Doha, qui aura lieu en novembre. Le principal problème est de faire en sorte qu'une libéralisation multilatérale ait lieu parallèlement aux initiatives régionales – la perspective multilatérale ne doit pas être négligée. Lorsque le régionalisme est considéré comme un substitut du multilatéralisme, il peut représenter un danger pour les économies les plus vulnérables.

Les gouvernements comme les détracteurs de la mondialisation sont tous plus ou moins d'avis qu'un autre facteur renforce l'intérêt d'un nouveau cycle. En effet, il apparaît de plus en plus qu'un cadre mondial de règles et disciplines convenues au niveau multilatéral, non discriminatoires et ayant force exécutoire, est fondamental pour donner aux relations commerciales un caractère ouvert et équitable. Le Cycle d'Uruguay était une réussite remarquable à bien des égards, mais presque tous les gouvernements Membres et de nombreux détracteurs de l'OMC estiment que les règles doivent être ajustées si l'on veut que le système commercial reflète mieux les conditions sociales, économiques et politiques d'un monde en constante évolution. Toutefois, ils ne précisent pas comment les règles existantes devraient être modifiées et si de nouvelles règles devraient être établies. Mais même les détracteurs les plus féroces de la mondialisation soulignent aujourd'hui les dangers d'une approche totalement non interventionniste des relations commerciales dans un monde de plus en plus intégré et interdépendant, et avertissent que la seule solution de remplacement des règles multilatérales est la loi de la jungle. Le débat politique évolue manifestement dans une direction constructive.

Bien entendu, les avis divergent beaucoup sur la façon dont le système fondé sur des règles devrait évoluer. Les négociations ont en fait pour objectif de surmonter ces divergences, mais les surmonter toutes ne devrait pas être une condition préalable au

lancement de ces négociations. En effet, le passé récent a montré qu'imposer des modalités trop contraignantes aux ministres et aux fonctionnaires lors de la rédaction des lignes directrices pour les négociations pouvait sérieusement entraver le lancement d'un nouveau cycle. Le principal devrait être de mettre en œuvre un processus assez large et global pour permettre à tous les Membres de l'OMC de se sentir impliqués dans les négociations et d'y participer pleinement.

L'OMC fonctionne sur la base du consensus. Celui-ci, en plus d'être essentiel pour l'acceptation et l'application des règles, asseoit aussi les programmes de négociation sur une base solide de par la légitimité démocratique et le sens des responsabilités qu'il suppose. Il complique la mise en œuvre des programmes, exigeant de toutes les parties qu'elles fassent preuve de souplesse et de réalisme. Le lancement d'un nouveau cycle arrive au deuxième rang des questions sur lesquelles il est très difficile de rallier un consensus, juste derrière la conclusion d'un cycle. Au début de 2001, les Membres ont intensifié leurs discussions informelles sur un programme possible et il est apparu qu'ils étaient parfaitement conscients de tout cela. Personne ne peut encore prédire si les arguments en faveur du lancement d'un nouveau grand cycle de négociations à Doha seront assez déterminants pour vaincre les difficultés, même si, comme indiqué plus haut, les chances de réussite augmentent.